

## COMMUNE DE VALLANS

### SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02/07/2021

L'an deux mille vingt et un, le 02 juillet, le conseil municipal de la commune de VALLANS s'est réuni en session ordinaire dans la petite salle des fêtes de VALLANS à 18 h 30 sous la présidence de Cédric BOUCHET, Maire de VALLANS.

Date de la convocation : 28 juin 2021  
Nombre de conseillers en exercice : 15  
Nombre de conseillers présents : 9  
Nombre de votants : 13

**PRÉSENTS** : DUBOIS Olivier, CAILLE Olivier, BRUCHIER Christian, LEM Jean-François, TEXIER Michaël, DAVID Nadège, HEMMET Chérifa, PASTUREAU Stéphan, BOUCHET Cédric

**EXCUSÉS** : DEGROCE Laëtitia (pouvoir à HEMMET Chérifa), MARCHE Pascal (pouvoir à BOUCHET Cédric), MAGNON Jean-Luc (pouvoir à DAVID Nadège), LEFEVRE Sébastien (pouvoir à CAILLE Olivier), CAILLAUD Laurent, GEOFFROY Nelly

**ABSENTS** :

**Secrétaire de séance** : PASTUREAU Stephan

Monsieur le Maire ouvre la séance et rappelle les questions inscrites à l'ordre du jour :

- **APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 28 MAI 2021**
- **SALLE DES FETES**
  - ° Changement du mode de facturation (tarifs, caution, acompte, solde...)
  - ° Approbation du nouveau règlement de location de la grande salle
- **TERRAIN MULTISPORT**
  - ° Choix des devis (plateforme, city-stade...)
- **ENVIRONNEMENT**
  - ° Contrat de plantations de haies et bosquets sur territoire communal
- **ANIMATIONS COMMUNALES**
  - ° Préparation du 14 juillet (conditions sanitaires, animation, repas, feu d'artifice...)
- **QUESTIONS DIVERSES**
  - ° Point sur le spectacle du 21 juin

En conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la désignation d'un secrétaire de séance au sein du conseil municipal. M. Stephan PASTUREAU est désigné pour remplir cette fonction.

Sur proposition de Monsieur le Maire, les membres du conseil approuvent le procès-verbal de la réunion du 28 mai 2021 qui leur a été communiqué au préalable.

#### **01-02-07-2021 SALLE DES FETES – FACTURATION**

Suite à la fermeture de la régie de recettes pour l'encaissement du produit des locations de la salle des fêtes par délibération en date du 28 mai 2021, le conseil municipal a décidé de facturer les locations par titre de recette individuel.

**COMMUNE DE VALLANS**

**Séance du 02/07/2021**

Monsieur le Maire rappelle les tarifs en application à ce jour qui ont été communiqués au préalable aux élus.

Il propose avec l'accord de la trésorière que la facturation se fasse en deux étapes :

- Un acompte de **25 %** sera demandé au loueur au moment de la réservation.
- Le solde sera mandaté 1 mois avant la location au plus tard et devra être réglé à la trésorerie avant la remise des clefs. Ceci afin d'éviter les impayés.

Il propose à l'assemblée de mettre en place un forfait ménage qui sera facturé aux personnes qui ne rendront pas la salle propre.

Par ailleurs, Monsieur Christian BRUCHIER fait remarquer qu'il n'y a pas de tarif chauffage prévu pour la journée de location en semaine et propose d'en déterminer un.

Après en avoir délibéré le conseil municipal à la majorité des membres présents et représentés :

- approuve les modalités de facturation décrites ci-dessus ;
- décide de mettre en place :
  - Un forfait ménage de **100 €/h** qui sera facturé aux personnes qui ne rendront pas la salle propre.
  - Un forfait chauffage de **20 €** pour la location de la salle 1 journée dans la semaine pour la période du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars.
  - Les autres tarifs demeurent inchangés.

**Résultat du vote :**

**Votants : 13 (dont 4 procurations)**

**Pour : 12**

**Contre : 0**

**Abstention : 1**

**02-02-07-2021 SALLE DES FETES – REGLEMENT**

Monsieur le maire demande aux élus s'ils souhaitent faire des remarques ou des modifications sur la proposition de règlement qui leur a été communiquée au préalable.

Monsieur Christian BRUCHIER demande :

- Article 1** de corriger la ponctuation (suppression du ; en fin de phrase),
- Article 7** de modifier le titre de l'article en ajoutant un **S** à HORAIRE,
- Article 9** de corriger la police trop grosse par rapport au reste du texte.

Monsieur le maire note ces observations et soumet le règlement au vote.

Après délibération et en tenant compte des modifications apportées, le conseil municipal approuve le règlement à la majorité des membres présents et représentés.

**Résultat du vote :**

**Votants : 13 (dont 4 procurations)**

*Pour : 12*  
*Contre : 0*  
*Abstention : 1*

### **03-02-07-2021 TERRAIN MULTISPORT**

#### **▪ Choix du city-stade**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les devis relatifs au terrain multisports :

**PCV COLLECTIVITES** sise à ECHIRE (79) [structure, installation, gazon synthétique]: **35 514 € HT** soit **42 616.80 € TTC** (hors options)

**KASO 2** Maison Roches sise à LUSIGNAN (86) [structure, installation, gazon synthétique] : **34 594 € HT** soit **41 512.80 € TTC** (hors options).

Il invite l'assemblée délibérante à faire un choix entre les deux prestations proposées. Une fois l'entreprise retenue, il sera procédé à la sélection des options.

#### ***Résultats du vote :***

***Votants : 13 (dont 4 procurations)***

***PCV COLLECTIVITES : 8 voix pour***

***KASO 2 : 5 voix pour***

**Après délibération le conseil municipal se prononce majoritairement en faveur de l'entreprise PCV COLLECTIVITES.**

Monsieur le Maire propose donc aux élus de choisir les options.

Après délibération, le conseil municipal se prononce majoritairement pour les options suivantes :

- 2 bancs assis debout OPTIMO pour un montant de **620 € HT**  
[Résultats du vote : 13 votants (dont 4 procurations), 9 voix pour, 4 abstentions]

- 1 paire de but brésilien pour un montant de **820 € HT**  
[Résultats du vote : 13 votants (dont 4 procurations), 7 voix pour 1 paire, 4 voix pour 2 paires et 2 abstentions]

**Le conseil municipal autorise le maire à signer le devis N°DV010669 en date du 17 juin 2021 établi par l'entreprise PCV COLLECTIVITES sise à ECHIRE (79) avec les options choisies soit un total de 36 954 € HT.**

#### **▪ Choix de la plateforme**

Monsieur Michael TEXIER, conseiller municipal en charge du dossier, présente les 4 devis pour la plateforme du city stade :

**COMMUNE DE VALLANS**

*Séance du 02/07/2021*

Entreprise ATLANROUTE sise à SAINT-SAUVEUR D'AUNIS (17) : **40 401.70 € HT** soit **48 482.04 € HT** avec une intervention possible en décembre 2021.

ETABLISSEMENT DE NIORT (COLAS) sise à CHAURAY (79) : **40 281.56 € HT** soit **48 337.87 € TTC** avec une intervention possible mi-octobre.

TECHNISEVRES sise à MOUGON (79) : **41 644.53 € HT** soit **49 973.44 € TTC** avec une intervention possible mi-octobre.

ROCHE TP sise à VALLANS (79) : **39 757.90 € HT** soit **47 709.48 € TTC** avec une intervention possible début octobre.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal à la majorité des membres présents et représentés valide le devis de l'entreprise ROCHE TP sise à VALLANS pour un montant de 39 757.90 € HT soit 47 709.48 € TTC.**

Monsieur le maire est autorisé à signer le devis.

**Résultat du vote :**

**Votants : 13 (dont 4 procurations)**

**ETABLISSEMENT DE NIORT (COLAS) : 1 voix pour**

**ATLANROUTE : 0**

**TECHNISEVRES : 0**

**ROCHE TP : 11 voix pour**

**Abstention : 1**

Monsieur le maire rappelle qu'il faudra également travailler en collaboration avec la DDT sur la mise en accessibilité du parc dans le cadre du dossier de l'aménagement. La commission des travaux devra se réunir prochainement pour réfléchir à cette question

#### **04-02-07-2021 CONTRAT DE PLANTATIONS DE HAIES ET BOSQUETS**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de faire des plantations de haies sur le territoire communal en collaboration avec l'ACCA de VALLANS et la Fédération départementale des chasseurs :

Longueur totale : 1 000 m en double quinconce aux lieux dits Les Barboites Sud et les Grues Est.

Les plants utilisés sont des essences locales et non invasives (chêne, merisier, noyer...)

Il présente le contrat qui sera signé entre la commune et les associations ci-dessus désignées. La commune s'engage à entretenir les haies et à ne pas les arracher pendant 15 ans.

Un financement à hauteur de 60 % du coût du projet pourra être sollicité auprès du département dans le cadre de l'appel à projets « haies et plantations en Deux-Sèvres ».

Les travaux de plantations seront réalisés dans le cadre de chantiers participatifs. Monsieur le Maire invite les élus à trouver dès à présent des volontaires.

Monsieur Cédric BOUCHET expose le plan de financement de l'opération :

<b>DEPENSES HT</b>		<b>RECETTES HT</b>	
Fouritures Plants	3 818.18 €	DEPARTEMENT	2 863.63 €
Ingénierie	954.54 €	Organismes privés : FDC 79	954.54 €
		Autofinancement	1 431.83 €
<i>Montant HT</i>	4 772.72 €		
<i>TVA</i>	477.28 €		
<b>MONTANT TTC</b>	<b>5 250</b>	<b>MONTANT TTC</b>	<b>5 250 €</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

-valide le projet de plantations de haies à l'unanimité des membres présents et représentés.

- autorise le maire à signer le contrat de plantation de haies et bosquets et à solliciter des subventions auprès du département dans le cadre de l'appel à projet « Haies et Plantations en Deux-Sèvres » ainsi qu'auprès d'autres organismes.

*Séance du 02 juillet 2021 : Délibération n°01-02-07-2021 au n°04-02-07-2021*

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **Préparation du 14 juillet :**

Monsieur le Maire rappelle que les animations pour le 14 juillet auront lieu le 13 au soir afin de permettre aux gens de profiter au maximum de la fête.

Le feu d'artifice est commandé, les dossiers de déclarations ont été envoyés en préfecture et au SDIS.

L'animation musicale est également réservée. Il s'agit de ALLSTARS qui a déjà fait de nombreuses animations pour la SEP. Le montant de la prestation est de 750 €.

Monsieur Jean-François LEM informe les élus qu'il connaît un animateur dont les prix sont autour de 400 € et qui peut proposer une animation musicale pendant le spectacle pyrotechnique.

Monsieur Stéphan PASTUREAU répond qu'il faudra y réfléchir pour l'année prochaine.

De son côté, la Société d'Éducation Populaire (SEP) se chargera des repas et de la buvette.

### **Soirée du 21 juin 2021 :**

Malgré les aléas du temps, le bilan de la soirée est positif. Le public était au rendez-vous.

### **Spectacle de théâtre vivant en plein air le 18 juillet 2021 :**

## **COMMUNE DE VALLANS**

*Séance du 02/07/2021*

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a été contacté par Madame Cosette PIGNOUX directrice du Théâtre Roger Blin.

Elle souhaiterait présenter dans le parc à Teurtous une pièce de TENNESSEE Williams « Les doux oiseaux de ma jeunesse » comme cela a déjà été fait à Vallans pendant plusieurs années sous l'ancienne mandature.

Le conseil municipal est favorable à cette proposition.

### **Soirée du 20 juillet :**

Le centre socio-culturel de MAUZE SUR LE MIGON organise une soirée musicale le 20 juillet de 19 h 30 à 22 h 00 dans le parc à TEURTOUS. Les habitants sont invités à amener leur pique-nique et à venir danser.

L'ACCA de VALLANS s'est proposée pour tenir la buvette.

### **Chenil lieudit « Le Pied de l'Ormeau » :**

Monsieur Christian BRUCHIER se plaint des odeurs nauséabondes du chenil et demande ce que la commune peut faire contre cette nuisance.

Monsieur le Maire répond que le chenil est contrôlé régulièrement. Il se rendra sur les lieux pour discuter avec le propriétaire.

### **Pulvérisateur :**

Monsieur Jean François LEM suggère de conserver le pulvérisateur pour arroser les plantations (fleurs, haies futures,...). Il s'agit d'un récipient dont les employés communaux ne se servent plus et qui peut être facilement recyclé en tonne à eau après un bon nettoyage et sans engager de dépense.

### **Mur du cimetière :**

Monsieur Michael Texier indique au conseil qu'un devis pour la réfection du mur d'enceinte du cimetière a été reçu en mairie et demande quelle est la suite à donner à celui-ci. Monsieur Stephan Pastureau indique que trois devis quant à la réfection du mur du cimetière ont été sollicités et que la commission travaux va se pencher sur les trois devis pour en choisir un et le présenter lors du conseil municipal du mois de septembre 2021.

### **Date des prochains conseils :**

Vendredi 03 septembre 2021

Vendredi 08 octobre 2021

Vendredi 19 novembre 2021

Vendredi 17 décembre 2021

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30.